



Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le 08/11/2023
ID : 051-215101940-20231106-12023181-AI

ARRÊTÉ
PORTANT AUTORISATION DE FONCTIONNEMENT
D'UN ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC

CENTRE LECLERC
LES RECHIGNONS
ROUTE DE CUMIÈRES
51530 DIZY

Le Maire de DIZY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code des Communes,
Vu le Code de la Construction et l'Habitation (articles R123-1 à R123-55),
Vu le Décret n° 95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission départementale de sécurité et d'accessibilité,
Vu l'arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public (ERP),
Vu l'arrêté préfectoral du 2 décembre 2016 portant règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (RDDECI) de la Marne,
Vu l'arrêté du 22 décembre 1981 modifié portant approbation des dispositions particulières du type M (magasins et centres commerciaux),
Vu l'arrêté du 21 juin 1982 modifié portant approbation des dispositions particulières du type N (restaurants et débits de boissons),
Vu la Circulaire du 22 juin 1995 relative aux commissions départementales de sécurité et d'accessibilité,
Vu l'avis favorable émis par la Commission Consultative de Sécurité et d'Accessibilité en date du 02 novembre 2023,

ARRÊTÉ

Article 1 : L'établissement dénommé **CENTRE LECLERC** de type M, N, de 1ère catégorie, sise **Les Rechignons - route de CUMIÈRES - 51530 DIZY**, est autorisé à fonctionner.

Article 2 : Nonobstant la présente autorisation, l'exploitant est expressément tenu de se conformer dans les délais prévus aux prescriptions du procès-verbal de la Commission de Sécurité annexé à cet arrêté.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète d'Epernay,
- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie d'AY-CHAMPAGNE,
- CENTRE LECLERC.

Fait à DIZY, le 06 novembre 2023



M. le Maire

Antoine CHIQUET

REÇU LE
06 NOV. 2023
A LA MAIRIE
de DIZY

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le 08/11/2023
ID : 051-215101940-20231106-12023181-AI

République Française

SOUS-COMMISSION DEPARTEMENTALE DE SECURITE ERP-IGH

Fagnières, le 02/11/2023

SDIS de la Marne
Groupement Gestion des Risques
Service prévention
Code Ets
210E00004
N° de dossier
PV-210E00004-21-20231102
Affaire suivie par
Lieutenant HOUDELET Frédéric

PROCES VERBAL
de la Visite Périodique
en date du 03/10/2023

Objet :

Visite Périodique

Nom ou raison sociale :

CENTRE COMMERCIAL LECLERC

Activité :

Centres commerciaux

Adresse complète :

R DE CUMIERES DIZY

Téléphone :

03.26.55.14.55

Nom de l'exploitant :

EPERDIS

Nom de la direction unique :

EPERDIS

MEMBRES PRÉSENTS :

M. Bernard ROUSSEAU, Adjoint Maire de DIZY
Lieutenant HOUDELET Frédéric, préventionniste, représentant le DDSIS
Adjudant-Chef Aurik PETRE, gendarmerie AY CHAMPAGNE

ASSISTAIENT A LA VISITE :

M. Ludovic FRICH, inspecteur bureau VERITAS
M. Stéphane ROGER, EBS sécurité

Le groupe de visite était réuni ce jour pour effectuer la visite de sécurité périodique de l'établissement.

Lors de la dernière visite, en date du 05/10/2020, un avis Favorable au fonctionnement avait été émis par la SOUS-COMMISSION DEPARTEMENTALE DE SECURITE ERP-IGH, lors de la séance du 22/10/2020.

Le responsable de l'établissement informe les membres du groupe de visite qu'aucun travaux n'ont été réalisés depuis la dernière visite.

DESCRIPTION DE L'ÉTABLISSEMENT :

L'établissement est un bâtiment à R + 1 partiel et un sous-sol abritant un centre commercial comprenant après travaux d'extension 2010 :

Au rez-de-chaussée : 1 aire de vente de 5995 m², 1 mail de 269 m², 1 cellule restauration assise de 80 m², 1 pressing (dépôt) dont le seul accès au public se fait depuis le mail, 3 réserves de 904 m² (R1), 590 m² (R2) et 79 m² (espace culturel), 1 local décompte, 1 local sécurité, local stockage divers, local entretien, local onduleur, 1 zone technique (laboratoires, chambres froides, etc.) et des sanitaires.

Au 1er étage : des bureaux, des réserves, 1 local archives, atelier de maintenance, 1 local chaufferie gaz (Pu > 70 kW), locaux techniques, plateaux pour aménagement des futurs bureaux.

Au sous-sol : 1 local sprinkler, 1 bache à eau de 390 m³.

HISTORIQUE :

23/12/2006 : PCM N°21006S0006-1 : création d'un Espace Culturel E. LECLERC, avis favorable

08/10/2010 : PC N°21010S0006 : Extension et restructuration d'un hypermarché E. LECLERC, avis favorable

09/03/2012 : PCM N°21010S0006-1 : Extension et restructuration d'un hypermarché E. LECLERC, avis favorable

18/03/2013 : visite de sécurité périodique 2013, avis favorable, SCD du 04/04/2013

07/08/2014 : AT n°210 14 S 0003 : Modification de l'Espace Culturel E.LECLERC, avis favorable

14/04/2015 : visite de réception de travaux n° AT n°210 14 S 0003, avis favorable, SCD du 30/04/2015

21/07/2016 : AT n°5121016S0007 en vue du remplacement du SSI, avis favorable

27/02/2017 : visite de réception de travaux AT n°5121016S0007, avis favorable, SCD du 16/03/2017

27/02/2017 : visite de sécurité périodique 2017, avis favorable, SCD du 16/03/2017

10/10/2019 : Autorisation de travaux AT5121019S0003 en vue du réaménagement des bureaux et locaux sociaux avec modification de la ligne de caisses : avis favorable

05/10/2020 : avis favorable au fonctionnement

EFFECTIFS - CLASSEMENT :

L'effectif maximum du public admissible se décompose de la façon suivante :

Niveau, Activité	Surface accessible au public	Taux d'application	Effectif public	Effectif personnel	Total
Hypermarché	5995 m ²	1p/3m ²	1999 pers	65 pers	2064 pers
Restaurant DOLCE	48 m ²	1p/m ²	48 pers	2 pers	50 pers
Mail	269m ²	1p/5m ²	54 pers	2 pers (pressing)	56 pers
TOTAL			2101 pers	69 pers	2170 pers

Compte tenu de l'activité et de l'effectif, cet établissement est de **TYPES M, N de 1^{ère} CATÉGORIE**

RÈGLEMENTATION APPLICABLE :

- Code de la Construction et de l'Habitation, articles R123-1 à R123-55
- Arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Établissements Recevant du Public (ERP).
- Arrêté préfectoral du 2 décembre 2016 portant règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (RDDECI) de la Mame.
- Arrêté du 22 décembre 1981 modifié portant approbation des dispositions particulières du type M (Magasins et centres commerciaux).
- Arrêté du 21 juin 1982 modifié portant approbation des dispositions particulières du type N (Restaurants et débits de boissons).

VISITE DE L'ÉTABLISSEMENT :

Bilan relatif à la tenue à jour du registre de sécurité et aux contrôles des installations techniques

Type d'information	Vérificateur	Date	Observations
Désenfumage naturel	EBS	27/01/2023	RAS
Chauffage	STE BRUNET	03/11/2022	RAS
Ramonage		24/08/2023	RAS
Installation de gaz		24/08/2023	RAS
Electricité, éclairage de sécurité	VERITAS	06/10/2022	Observation
Source centralisée			RAS
Porte coupe-feu	EBS	01/06/2023	RAS
Ascenseurs – contrat d'entretien	VERITAS	05/12/2022	RAS
Ascenseurs – quinquennale O.A.			Observation
Grandes cuisines :			
-appareils de cuisson	SA MILLOT	25/09/2023	RAS
-nettoyage hotte			RAS
Portes automatiques façade	PORTALP	01/06/2023	RAS
Communication radio électrique – vérif triennale	VERITAS	09/07/2020	RAS
DAE	DEFIBRIL	19/01/2023	RAS
Moyens de secours :			
Extinction			
-RIA	EBS	27/01/2023	RAS
-sprinklers – triennale O.A.	VERITAS	26/01/2023	Observations
-sprinklers	UXELLO	07/04/2023	RAS
-extincteurs	EBS	27/01/2023	RAS
DECI (2 PI privés)	EBS	17/01/2023	RAS
SSI – annuelle T.C.	CHUBB	08/09/2023	Observation
SSI – triennale O.A.	VERITAS	01/2023	Observations



Groupe electrogene	AGS	27/03/2023	Observation
Service de sécurité incendie			RAS
Formation du personnel	INTERNE	01/02/2023	RAS
Exercice d'évacuation			
Plan d'intervention			Affichés

Contrôle de la suite donnée aux prescriptions de la visite périodique du 05/10/2020 :

N°	Règlement	Prescriptions
1	- L.111-8 ; R.123-22	Déposer un dossier de régularisation administrative complet suite à la vérification trentenaire du SPRINKLER impliquant l'extension de cette installation. Prescription maintenue
2	- GE 6 ; AS 9	Effectuer les vérifications annuelles et quinquennales des ascenseurs et lever les éventuelles observations Prescription modifiée : par le groupe de visite. Reste à effectuer la visite quinquennale
3	- CO 28	Refixer le ferme porte de la porte coupe-feu du local « réserve rouge » Prescription levée

Essais réalisés au cours de la visite :

Essais d'accessibilité	Satisfaisant
Essais de coupure générale	Satisfaisant
Essais d'éclairage d'évacuation	Satisfaisant
Essais d'éclairage d'ambiance	Satisfaisant
Essais du système de sécurité incendie :	
- Détecteurs	Satisfaisant
- Déclencheurs manuels	Satisfaisant
- Alarme générale avec temporisation	Satisfaisant
Essais des asservissements	
- Arrêt de la sonorisation	Satisfaisant
- Message préenregistré	Satisfaisant
- Déverrouillage des issues de secours	Satisfaisant
- Fermeture des portes des réserves	Satisfaisant
- Extinction automatique (point F)	Satisfaisant
- RIA	Non réalisé
Essai des systèmes d'alerte :	
- Ligne prioritaire	Satisfaisant
Essais du dispositif de désenfumage	Satisfaisant



CONSTATATIONS/ANALYSE DE RISQUES :

Au regard de la réglementation contre l'incendie relatif aux établissements recevant du public et aux mesures prévues, l'établissement ne laisse apparaître aucune remarque sur un danger particulier. Toutefois, des modifications devront être impérativement apportées notamment en prenant compte des observations émises lors de la VP et plus particulièrement celle relative à l'installation de sprinklage.

En effet, lors de la dernière visite de sécurité de 2020, le groupe de visite avait déjà demandé de régulariser les modifications effectuées sur l'installation de sprinklage. Or, force est de constater que 3 ans plus tard, cette régularisation administrative n'est toujours pas effectuée.

A noter que les essais réalisés ont mis en exergue un bon fonctionnement des dispositifs concourant à la mise en sécurité de l'établissement.

PRESCRIPTIONS :

PRESCRIPTION PERENNE

N°	Règlement	Prescriptions
1	MS 25	Limitier les hauteurs de stockage dans le magasin, ainsi que dans les réserves. Un espace d'au moins 0,60 m devra être constamment maintenu au-dessous du plan passant par les déflecteurs des sprinkleurs, afin de garantir l'efficacité de ces systèmes.
2	Arrêté du 2/05/2005	Redéfinir le mode opératoire et la conduite à tenir des agents de sécurité lors de la levée de doute d'un sinistre. Des exercices interne doivent être réalisés pour parfaire leur compétence

VP 2020

N°	Règlement	Prescriptions
3	MS 73	Déposer un dossier de régularisation administrative complet suite à la vérification trentenaire du SPRINKLER impliquant l'extension de cette installation.
4	AS 9	Effectuer les vérifications annuelles des ascenseurs et lever les éventuelles observations

VP 2023

N°	Règlement	Prescriptions
4	CO 45	Remettre les IS centrales en bon état de fonctionnement (rideau métallique HS obstruant la vacuité)
5	GZ 14	Peindre en jaune les différentes canalisations de gaz implantées dans le laboratoire « boulangerie ».
6	GZ 14	Signaler les différents dispositifs de barrage du gaz (étiquetage et couleur normalisée) du laboratoire « boulangerie »
7	CO 45	Remettre le vantail gauche de l'IS « DOLCE PIZZA » en bon état de fonctionnement
8	MS 73	Attester de la levée des 4 observations émises dans le rapport triennal des installations de sprinklage
9	MS 73	Attester de la levée de l'observation émise dans le rapport triennal des installations de SSI

Envoyé en préfecture le 08/11/2023

Reçu en préfecture le 08/11/2023

Publié le 08/11/2023

ID : 051-215101940-20231106-12023181-AI



10	MS 73	Attester de la levée de l'observation émise dans le rapport annuel des installations de SSI
11	EL 19	Attester de la levée de l'observation émise dans le rapport annuel des installations électriques
12	EL 19	Attester de la levée des 3 observations émises dans le rapport annuel des installations du groupe électrogène
13	AS 9	Effectuer les vérifications quinquennales des ascenseurs et lever les éventuelles observations

-oOo-

SOUS-COMMISSION DEPARTEMENTALE DE SECURITE ERP-IGH

-oOo-

AVIS RELATIF AUX RISQUES D'INCENDIE ET DE PANIQUE DANS LES E.R.P.

-oOo-

Séance du 02/11/2023

Objet : Visite Périodique
Établissement : CENTRE COMMERCIAL LECLERC
Adresse complète : R DE CUMIERES
51530 DIZY
Date de la visite : 03/10/2023

Après avoir pris connaissance du dossier et entendu le rapporteur, les membres de la Commission de Sécurité :

- formulent un avis **favorable** au fonctionnement de l'établissement
- approuvent les prescriptions

Fagnières, le 02/11/2023

La Présidente de la Sous-Commission Départementale
Pour le Préfet et par délégation
L'adjointe à la Cheffe du SIDPC


Mme Aurore MODERE

Le procès-verbal comporte 7 pages et 13 prescriptions.